



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/COM.2/ISAR/1
2 décembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT,
DE LA TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS
FINANCIERES CONNEXES
Groupe de travail intergouvernemental
d'experts des normes internationales
de comptabilité et de publication
Quinzième session
Genève, 11 février 1998
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Comptabilité de l'environnement :
 - a) Examen de normes et règles nationales de comptabilité financière de l'environnement;
 - b) Etude d'indicateurs clefs des résultats en matière d'environnement ainsi que de leurs liens avec les résultats financiers.
4. Questions diverses
5. Ordre du jour provisoire de la seizième session du Groupe de travail
6. Adoption du rapport du Groupe de travail sur sa quinzième session.

II. ANNOTATIONS

Point 1 - Election du bureau

1. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts est invité à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la quinzième session figure à la section I du présent document. Le point principal a été approuvé à la deuxième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (TD/B/COM.2/7).

3. En ce qui concerne l'organisation des travaux, le Groupe de travail disposera de trois jours ouvrables. Il est donc suggéré que la première séance plénière, le 11 février, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2) et à la présentation de l'alinéa a) du point 3 et les séances suivantes à un examen détaillé des alinéas a) et b) du point 3, puis à l'examen des points 4 et 5. A sa dernière séance plénière, le vendredi 13 février dans l'après-midi, le Groupe de travail pourrait examiner le point 6 relatif à l'adoption du rapport, qui sera soumis à la Commission à sa troisième session.

4. Le secrétariat établira un emploi du temps indicatif, qui sera distribué le premier jour de la session.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3 - Comptabilité de l'environnement

a) Examen de normes et règles nationales de comptabilité financière de l'environnement

5. La principale conclusion qui s'était dégagée du débat consacré à cette question à la treizième session du Groupe de travail était qu'il importait d'établir rapidement un cadre et/ou des principes directeurs pour la comptabilité de l'environnement, faute de quoi les Etats membres se retrouveraient avec des normes et procédures distinctes qu'ils devraient ensuite s'employer à harmoniser. Le Groupe avait conclu qu'à sa quinzième session il examinerait un rapport sur l'établissement d'un cadre théorique pour la comptabilité de l'environnement.

6. A sa quatorzième session, le Groupe de travail a également décidé qu'il serait bon qu'il examine les données rassemblées sur les principaux aspects de la comptabilité financière de l'environnement. En 1996 et 1997, le secrétariat de la CNUCED a procédé à l'étude de normes, règles et directives nationales relatives à la comptabilité des coûts et des engagements en matière d'environnement et à la publication des informations correspondantes. Au chapitre I du rapport qu'il a établi sur la question et qui s'intitule "Comptabilité financière de l'environnement et publication des informations correspondantes au niveau de l'entreprise" (TD/B/COM.2/ISAR/2), le secrétariat fait la synthèse des meilleures pratiques recensées au cours de cette étude, dont il est rendu compte dans le document d'information "Accounting and

reporting for environmental liabilities and costs within the existing financial reporting framework" (UNCTAD/ITE/EDS/Misc.8), qui sera distribué à la réunion.

b) Etude d'indicateurs clefs des résultats en matière d'environnement ainsi que leurs liens avec les résultats financiers

7. A sa quatorzième session, le Groupe de travail a en outre précisé qu'il ne voulait pas s'en tenir au modèle de comptabilité classique et qu'il souhaitait étudier des indicateurs clefs des résultats en matière d'environnement ainsi que leurs liens avec les résultats financiers. Les principaux résultats et conclusions de l'analyse effectuée par le secrétariat de la CNUCED à cet égard sont résumés au chapitre II du rapport du secrétariat. L'analyse complète fait l'objet du document d'information intitulé "Linking environmental and financial performance: a survey of best practice technologies" (UNCTAD/ITE/EDS/Misc.9), qui sera distribué à la réunion. Après la présentation et l'examen des résultats des travaux de recherche réalisés dans ce domaine, les participants pourront assister à un diaporama consacré à la poursuite de ces travaux.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/2

"Comptabilité financière de l'environnement et publication des informations correspondantes au niveau de l'entreprise : rapport du secrétariat de la CNUCED"

Point 4 - Questions diverses

8. Les participants pourront aborder, au titre de ce point, divers sujets, les uns de nature technique, d'autres concernant le suivi des activités en cours au sein du Groupe de travail et d'autres organisations internationales. Par exemple, dans le prolongement du débat qui avait eu lieu à sa treizième session, le Groupe de travail pourrait revenir sur la question des incidences des travaux sur les normes comptables effectués par l'Organisation internationale des Commissions de valeurs et le Comité international de la normalisation de la comptabilité.

Point 5 - Ordre du jour provisoire de la seizième session du Groupe de travail

9. Un projet d'ordre du jour provisoire de la seizième session, établi en fonction des délibérations de la quinzième session ainsi que des sessions précédentes, sera présenté au Groupe de travail.

Point 6 - Adoption du rapport du Groupe de travail sur sa quinzième session

10. Le Groupe de travail pourrait, s'il le juge utile, adopter des recommandations ou des conclusions concertées. Le Président voudra peut-être présenter un résumé. Le rapport dont la version définitive sera établie sous la direction du Président après la session, sera soumis à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa troisième session.
